DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT de Lille

Objet:

Référence : 2025 / 6 / 2

TARIF SORTIE AU MARCHE DE NOEL DE VALKENBURG (Pays-Bas) Le 29.11.2025

DATE DE CONVOCATION
9 Octobre 2025

DATE D'AFFICHAGE
9 Octobre 2025

EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL MUNICIPAL: 23

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE: 23

PRESENTS: 19

VOTANTS: 22

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le :

EXTRAIT DU DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le

ID: 059-215901463-20251015-20250602-DE

du Conseil Municipal de la Commune de CHERENG

L'an deux mil Vingt Cinq, le Quinze Octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

<u>Présent(e)s</u>: MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCQ Damien, DEMOYER Pascaline, DUBOIS Laurent, DYRDA Aurélie, GHESQUIERE Didier, GHESTEM Charles-Edouard, LOUNICI Bérengère, MELI Odette, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, SCHIRMER Lucie, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme DESROUSSEAUX Patricia donne pouvoir de vote à Mme WAUCQUIER Isabelle

Mme HERBAUT Pierrette donne pouvoir de vote à Mme MELI Odette Mme SCELLIER Fabienne donne pouvoir de vote à Mme DYRDA Aurélie

Absent: M. LLANES David

L'Assemblée est informée qu'une sortie au Marché de Noël de VALKENBURG (Pays-Bas) est organisée le Samedi 29 Novembre 2025. Durant cette sortie, une visite de la « grotte municipale » avec ses stands souterrains est prévue.

Il convient de déterminer le montant de la participation de la façon suivante :

- transport + entrée à la grotte municipale : 39 euros par personne (adulte et enfant)

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition .

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pascal ZOUTE
Paraphe

Page